# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 MAI 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LINET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10, par semaine, 50c; par trimestre, $4; frais d'expédition, 15 CENTS.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE.
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semaine, 25c.
TARIF D'ANNONCES.
Les annonces judiciaires, placées à tour de rôle dans les divers journaux de langues, paissent $1 20 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces ordinaires payées d'avance, paissent comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paissent $20 par le carré par mois.
Les personnes ayant régulièrement un nouveau des annonces journalières, peuvent quelque chose que ce soit, excepté les indiquées ci-dessus pour les annonces trimestrielles, tel exemple qu'il sera convenu avec elles; mais dans ce cas, elles paieront 25 par ligne.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.
Les annonces, dans le corps des articles d'une nature quelconque, seront publiées à six sous la ligne.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces seront réglés à la fin de chaque mois.

NOUVELLES-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 2 MAI.


☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A VENDRE DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par J. Mayson, constable — A midi, au coin des rues Bienville et Magazine, le quinze [illegible]
Par H. de Ferrier, à la Bourse des Négociants et des Propriétaires, cinq actions de la Société Industrielle et Agricole, et six bons de [illegible], avec coupons d'intérêt, émis par la Compagnie Tehuantepec.
Par E. Roper & Co — Aujourd'hui, de vente, 300 cahiers de papier à lettres et enveloppes.
Par Wheeler & Co — [illegible] vente de vêtements, marchandises sèches et bottes.
Par Montagney, Brook Co — Leur salle de vente, au No [illegible], pavé de graviers, 22 ans dernier de P. Lauer, meubles élégants, [illegible], tableaux, [illegible], etc.
Par Wheeler & Co — A 10 heures, rue des Carondelet, les [illegible] bottes, souliers, chaussures, etc.
Par Hernandez & Co — Aujourd'hui, vente de [illegible] et bottes.
Par Montagney, Brook Co — Leur salle de vente, au No [illegible], pavé de graviers, 22 ans dernier de P. Lauer, meubles élégants, [illegible], tableaux, [illegible], etc.
Par Francis Fernandez & Co — Au No 42 de la rue Bienville, entre Bienville et Dauphine, marchandises sèches étrangères et du pays.
Par D. E. Murphy — Au bureau, au pied de la rue Poydras, [illegible] de la Bourse.

☞ Achetez les cauchemies et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

5,000 cahiers-lettres, Souliers et Bottes-du-Nord, 50 Balles de Bottes coupées, pour hommes, femmes et enfants.

Réunion particulière des acheteurs et agents en gros de 5,000 cahiers lettres, Souliers et Brodequins, et 60 millions de Bottes coupées pour hommes, femmes et enfants, qui seront vendus à 10 heures précises, sous ordre de M. Rapet & Co, Nos 63 et 65, rue de la Vieille Levée.
Catalogues à la vente.

☞ Les marchands de corde d'emballage trouveront leur intérêt à assister à la vente de 500 rouleaux qui aura lieu ce matin, à 10 heures précises, sous ordre de M. E. MORPHY, commissaire, vendeur à l'encan, AUCTIONEER, rue de Levée, au pied de la rue Poydras.

☞ M. H. Scott, commissaire, fait son vente, CE MATIN, à 10 heures, au No 100 de la rue du Camp.

Grande Vente d'Bottes et souliers.—Aujourd'hui, vendredi, 2 du courant, MM. Hollman & Morley vendront à l'encan, rue de Chartres, No 38, à 10 heures du matin, un des plus beaux assortiments d'bottes et de souliers qui aient jamais été offerts sur ce marché. Les [illegible] sont frais, élégants et tout à fait de la dernière mode. Nous engageons les marchands à ne pas manquer cette magnifique occasion de remplir leurs magasins. Des ventes pareilles ne se font pas tous les jours, et qui sait combien d'occasions de temps devant que la même occasion se représentera? — N. yes Fashions à la [illegible]

L'enregistrement des votants.

Depuis quelques jours, les citoyens blancs témoignent un peu plus d'empressement à se faire enregistrer sur la liste des votants. Il en faisait le plus aux électeurs de la nouvelle catégorie, qui n'ayant jamais été appelés à jouir d'un pareil privilège, s'en exagéraient naturellement l'importance et se montraient les plus pressés. La chiffre des inscrits est d'une dizaine de milliers, par lesquels il y a environ trois ou huit mille noirs en gens de couleur. Ce nombre représente déjà la total auquel on peut évaluer les gens de cette classe ayant le droit de vote, et-à-dire remplissant les conditions à nos cadre établissons exigées par la loi. Mais, comme il est probable beaucoup d'affranchis n'ayant pas 21 ans ou n'ayant pas de résidence fixe à la Nouvelle-Orléans, se sont fait inscrire, ce chiffre sera dépassé de plusieurs milliers. Nous pensons que le total des électeurs d'origine africaine s'élèvera ainsi à environ dix mille, en y comprenant les inscriptions frauduleuses.

Or, la population blanche peut fournir, en ce moment, de quinze à dix-huit mille citoyens remplissant les conditions d'âge et de résidence, mais ignorant en dehors mille à quinze cents personnes frappées d'exclusion. Il resterait encore un chiffre qui assurerait à la population blanche la majorité dans les élections, car le petit nombre de blancs qui voteront avec les nègres sera plus que compensé par celui des gens de couleur qui des affranchis qui voteront avec le parti national.

Mais, pour que cette majorité soit assurée, il faut que le zèle ne l'arrête-pas, des cancelaires se jette aux bureaux d'enregistrement. Tous ceux qui prétendent à se faire inscrire doivent se dire que leur abstention ferait gagner deux voix au parti qui veut l'affranchissement complète de la Louisiane. Ne pas voter équivaut à voter avec les nègres. Nous concevons difficilement quand il s'agit d'opter entre des noms qui n'inspirent pas plus confiance les uns que les autres, mais nous ne comprenons plus jamais qu'il s'agit de la réorganisation de notre édifice social et politique. Les hommes qui ont fait leurs affaires, leurs propriétés, leurs familles, en un mot, leurs intérêts les plus chers peuvent-ils encouriger le zèle de voter les salles d'une abstention qui livrerait l'ordre les intérêts à la merci, en un contraire d'un parti qui ne cache ni son [illegible] d'exclusive, ni ses projets hostiles; et peut-il-on trouver parmi eux l'assez mal inspiré pour entrer la politique Tweedie de l'abstentionisme. Quoi! les seuls menaces d'un mal dont ils comprennent toutes les conséquences, et ils ne seraient pas une tentative pour l'éviter, lorsqu'il ne s'agit que d'une simple démarche à accomplir, de l'exercice d'un droit qui leur est laissé par la loi du Congrès, mais qui leur sera certainement enlevé pour l'avenir par leurs adversaires, s'ils ne le faisent d'en profiter.

Tous ceux qui ne se trouvent dans aucun des cas contraires, doivent, sans tarder, aller se faire inscrire. Quant aux scrupules pouvant attendre la décision prochaine par l'aspect général, puisque le général Sheridan a annoncé qu'on leur fournirait, dans tous les cas, la facilité de se faire enregistrer et cette décision est en leur faveur. La nombre des dix douzaines sera considérable sur les enregistrements pratiqués de la latitude qui leur est laissée d'interpréter la loi à leur guise, se montrera d'une rigueur excessive.

Quelque site ne cas qui n'est présenté avant-hier dans le Second District ce qui prouve jusqu'à quel degré peut-aller la gêne d'interprétation. Un citoyen qui venait se faire inscrire, en nouvel on refusé, motivé sur ce qu'il avait exercé les fonctions de notaire sous le régime confédéré. Il faut beaucoup de bonne volonté pour faire rentrer les fonctions professionnelles de notaire dans la catégorie de l'emploi exécutif ou judiciaire? Or peut-demander alors quels sont les emplois qui ne sont pas exécutifs ou judiciaires. La question a été décidée par les radicaux dans ce sens tout différent lorsqu'il s'est agi de leur ami, M. Michael Hahn, qui lui aussi a été notaire, sous la confédération, et qui, cependant, prétendait pouvoir prendre le serment d'épreuve comme électeur des State-Unis. D'après la nouvelle décision des enregistreurs du Second District, M. Hahn, un des grands chefs du parti radical n'a pas le droit d'être inscrit parmi électeurs!

Comme nous le disons plus haut, toutes ces décisions arbitraires ne sont que provisoires, et les refusés seront avertis d'avoir à se présenter de nouveau lorsque des instructions sur l'interprétation de la loi auront été reçues de Washington. Il faut-il, pour cela, que l'on ait laissé prendre d'inertie, et ne pas du moins, si on ne peut faire mieux, se mettre en mesure de faire [illegible] les [illegible] dans les [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]